

## Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du jeudi 11 juillet 2024 à 20 heures

\*\*\*

Présents : Messieurs BESANCENOT, CHAUVELOT, COURIOL, FRANCOIS, GACONNET et JOBARD et Mesdames BERNARD, GUINET, HUBLARD et LOMBERGER.

Excusés : BIGOTTE-CHOULET Lætitia, DESCHAMPS Stéphanie, HEGO Pascal, POINCENOT Daniel et TOURNERET Julien.

Procurations :

Pouvoir donné par DESCHAMPS Stéphanie à BERNARD Émilie.

Pouvoir donné par BIGOTTE-CHOULET Lætitia à GUINET Chantal.

\*\*\*

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 16 mai 2024 à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

\*\*\*

### Délibérations

#### • Délibération n° 1 : Pumptrack (circuit à bosses pour vélo)

Par délibération n°2024-1-8 en date du 15 février 2024, la Communauté de Communes Val de Gray a approuvé le projet d'acquisition d'équipements sportifs de proximité à l'intention des communes de la Communauté de Communes Val de Gray, comportant notamment pour la première phase de travaux et d'investissements la réalisation d'un pumptrack à Chargey-Lès-Gray.

Ainsi, pour procéder aux travaux d'aménagement dudit équipement sportif, il convient de céder la parcelle provisoirement cadastrée section YA numéro 14b d'une superficie de 24a69ca située rue des Près à Chargey-Lès-Gray, comme exposé sur le projet de division foncière annexé à la présente délibération.

Il est proposé de vendre à l'euro symbolique ladite parcelle, en ce que cette cession est justifiée par un motif d'intérêt général relevant du développement du sport-santé sur le territoire de Chargey-Lès-Gray, offrant un accès gratuit aux administrés à un équipement sportif contribuant au maintien de leur santé physique.

Cette cession offre également à la commune une contrepartie suffisante en ce qu'elle permet l'accès sur son territoire à un équipement sportif inédit dont l'aménagement représente un montant estimé à 100 000 euros à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray, permettant à la commune de redynamiser le tourisme et les services de proximité en milieu rural.

L'acquisition sera effectuée par acte reçu en la forme administrative.

## Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la Communauté de Communes Val de Gray de la parcelle provisoirement cadastrée section YA numéro 14b d'une superficie de 24a69ca située rue des Prés à Chargey-Lès-Gray appartenant à la Commune de Chargey-Lès-Gray.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte à intervenir sur une première réquisition de l'une ou l'autre des parties ainsi que tous les documents liés à la vente définitive.
- **ACTE** que l'acquisition sera effectuée par acte reçu en la forme administrative.
- **ACTE** que les frais d'actes et d'enregistrement seront à la charge de la Communauté de Communes Val de Gray.

### • Délibération n° 2 à 9 : Subventions aux associations

La somme de 3 500€ a été inscrite au budget 2024 pour apporter une aide aux associations.

	En 2018	En 2023	En 2024
Tremplin	70	70	70
Restaurant du cœur	100		
Gym détente	250	150	
Fête et loisirs	780	800	800
Association qui organise le 14 juillet	230	500	500
Amis de l'école	800	800	800
anciens	0	300	300
Pêche	210	300	300
Mission locale (0.50€/ht)	460	380	380
Souvenir français	0	200	50

Le Maire a interrogé la Présidente de Gym détente qui ne souhaite pas avoir de subvention et qui tient à payer le chauffage de la salle.

- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 70 euros à l'association Tremplin. (12 votants)
- Après sortie des membres du bureau de Fêtes et Loisirs le temps du vote, le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'association Fêtes et Loisirs. (10 votants)
- Après sortie des membres du bureau de Fêtes et Loisirs le temps du vote, le Conseil approuve l'attribution d'une subvention de 500 euros à l'association organisant les festivités du 14 juillet, soit Fêtes et Loisirs. (10 votants)
- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 800 euros à l'association Les Amis de l'École. (1é votants)
- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association Club des Aînés. (12 votants)
- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 300 euros à l'association de pêche. (12 votants)
- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 380 euros à l'association Mission locale. (12 votants)
- Le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 50 euros à l'association Souvenir Français. (12 votants)

- **Délibération n° 10 : Rue de l'alouette cf annexe1**

À la demande et pour le compte de la SAS Bongarzone, CIRSE Environnement a été chargée d'effectuer un diagnostic géotechnique sur une paroi calcaire à Chargey-lès-Gray (70), rue de l'Alouette.

Les missions géotechniques confiées (conformément à notre devis référencé IC 24/174 daté du 02/04/2024 et accepté le 09/04/2024) devaient permettre de définir : examen de l'existant, enquête documentaire, programme d'investigation, nature des différents terrains rencontrés, leurs caractéristiques mécaniques, niveau d'eau relevé dans les sondages, calcul de stabilité Talren, impact des travaux sur la paroi.

**Conclusion de l'intervention sur site réalisée le 21 juin 2024:**

La réalisation de travaux de réfection de voirie n'impactera que des remaniements de surface (de l'ordre du mètre). Ces travaux n'impacteront donc pas la stabilité de la paroi rocheuse, jugée stable d'après les investigations réalisées.

**Options proposées :** -soit glissière / -soit blocs de béton

Pour information : 24 % de subventions garanties par le département.

- Le Conseil décide à l'unanimité de faire chiffrer les deux options.

- **Délibération n° 11 : Délimitation de la rue de l'Alouette (annexe 2)**

Après présentation et examen des deux options de délimitation :

- ✓ Le cadastre
- ✓ Le plan d'alignement de 1848

➤ **Le Conseil choisit le plan d'alignement de 1848 : 10 pour et 2 abstentions.**

### **Informations**

- **Déclarations d'aliéner**

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les propriétés sises :

- ✓ AC19 73 rue nationale
- ✓ AC 50 45 rue nationale
- ✓ AB 9-257 76 rue nationale
- ✓ ZR37-8 82 rue nationale

- **Vente des bois**

Jeudi 4 juillet a eu lieu une vente.

Parcelle 45 scierie Maute : 23 531€

Parcelles 6 et 7 scierie Deschaseaux : 22 702€

Parcelle 31 scierie du Tezin : 8 108€

- **Travaux communaux 2024**

Le département apportera une aide de 15 640€ (rue de l'Alouette, pont).

La subvention Amendes de Polices sera attribuée en septembre pour les feux récompenses.

- **Orange (cf annexe 4)**

La fermeture du réseau cuivre interviendra en janvier 2028. Tous les usagers devront être équipés de la fibre.

- **Point sur les travaux**

- ✓ Trottoirs rue des Peupliers
- ✓ Lotissement impasse des Jardins- aménagement impasse Rémy
- ✓ Étude salle polyvalente
- ✓ Portes fontaine rue de la Chirolle
- ✓ Chaudière école-Mairie remplacée
- ✓ Signalisation village
- ✓ Feux récompense

✓ Pont

- **Point sur les finances** : Conformes aux prévisions.
- **Location de la parcelle ZV16**

En attendant une décision de la DDT, compte tenu de la nécessité d'entretenir la parcelle, le Conseil Municipal décide de signer une convention d'occupation précaire à titre gratuit avec un agriculteur du village, valide jusqu'au 31 décembre 2024.

La séance est levée à 21h05